



**Gradhiva**

Revue d'anthropologie et d'histoire des arts

18 | 2013

Le monde selon l'Unesco

---

## Introduction. Le monde selon l'Unesco

David Berliner et Chiara Bortolotto

---



**Édition électronique**

URL : <http://gradhiva.revues.org/2696>

ISSN : 1760-849X

**Éditeur**

Musée du quai Branly Jacques Chirac

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2013

Pagination : 4-21

ISBN : 978-2-35744-072-2

ISSN : 0764-8928

**Référence électronique**

David Berliner et Chiara Bortolotto, « Introduction. Le monde selon l'Unesco », *Gradhiva* [En ligne], 18 | 2013, mis en ligne le , consulté le 02 janvier 2017. URL : <http://gradhiva.revues.org/2696>

---

Ce document a été généré automatiquement le 2 janvier 2017.

© musée du quai Branly

---

# Introduction. Le monde selon l'Unesco

David Berliner et Chiara Bortolotto

---

- 1 Historiquement, l'Unesco (l'Organisation des Nations unies pour la l'éducation, la science et la culture) a entretenu des relations étroites avec l'ethnologie. En 2005, dans son allocution à l'occasion des soixante ans de l'institution, Claude Lévi-Strauss, dont l'essai *Race et histoire* fut publié par l'Unesco en 1952, s'interrogeait d'ailleurs « sur les raisons profondes pour lesquelles un ethnologue comme lui pouvait se sentir, dans des domaines en apparence très divers, de connivence avec les missions imparties à l'Unesco par l'Organisation des Nations unies » (Lévi-Strauss 2007 : 31). Dès les premières années de son existence, l'organisation internationale a, de fait, accueilli en qualité de collaborateurs externes, dans les délégations nationales à la Conférence générale et parmi les fonctionnaires du secrétariat, des ethnologues tels que Michel Leiris, Paul Rivet et Alfred Métraux. Après avoir travaillé pour l'Onu à Haïti, ce dernier fut nommé en 1950 chef de la division pour l'étude des questions de race au département des sciences sociales. Si dans une première phase de l'histoire de cette institution onusienne les anthropologues ont surtout été les porte-voix de la lutte contre le racisme, ils ont par la suite contribué au développement de politiques destinées à promouvoir la diversité culturelle.

fig. 1 Martin Parr, Sans titre [Pyramide maya au Mexique], 2002.



© Martin Parr/Magnum Photos.

- 2 Depuis les années 1960, la question patrimoniale occupe une place grandissante dans les débats et les actions menés par l'Unesco. Les premières campagnes mondiales pour sauver des sites en péril (Abou Simbel, Venise, Borobudur) ont mobilisé l'opinion publique et fait connaître l'Organisation auprès du grand public, tout en introduisant l'idée que la protection du patrimoine et sa transmission aux générations futures relèvent de la communauté internationale<sup>1</sup>. Cette entreprise patrimoniale a ensuite obtenu une légitimité normative grâce à l'adoption de plusieurs conventions : Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970) ; Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) ; Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) et Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003). Ici aussi, de nombreux ethnologues ont mis leur expertise au service de cette visée patrimoniale. De traditions scientifiques nationales diverses, ils ont participé à l'élaboration des politiques pour la protection des sites et la transmission des pratiques culturelles, que ce soit en tant que délégués de leurs pays lors des négociations internationales, en qualité d'experts dans le cadre des programmes lancés par l'Unesco ou en prenant part aux inventaires patrimoniaux nationaux et à la préparation des candidatures à l'inscription sur les listes internationales.
- 3 Dans ce numéro de *Gradhiva*, c'est précisément de la fabrique patrimoniale de l'Unesco qu'il sera question. Comment l'ethnologie permet-elle de comprendre les politiques internationales du patrimoine, depuis leur définition au sein d'une arène mondiale jusqu'à leur application dans une multiplicité de contextes géographiques et culturels ? Les textes réunis dans ce volume proposent des ethnographies des modes et des dispositifs de patrimonialisation de l'Unesco, allant de l'observation des réunions de ses organes et des activités de ses bureaux aux effets observables sur les sites et les pratiques concernés par les programmes de protection et de sauvegarde. Enfin, le témoignage de

Hourdes Arizpe, une anthropologue qui a occupé une position prépondérante dans la définition des politiques culturelles de l'Organisation dès les années 1990, met en lumière le rôle que certains ethnologues ont joué et jouent encore dans l'expansion mondiale de la raison patrimoniale.

- 4 Les politiques patrimoniales de l'Unesco sont difficiles à appréhender par l'étendue de leur application et la complexité des médiations à travers lesquelles elles sont fabriquées, traduites et appropriées dans une pluralité de contextes, une dimension déjà analysée pour d'autres organisations internationales (Abélès 1992 ; Bellier et Wilson 2000 ; Bendix 2012 ; Müller 2012 ; Shore 2000). Les ethnologues privilégient habituellement l'étude des impacts sociaux de ces organisations, nous renvoyant souvent l'image simplifiée d'entités homogènes et monolithiques. Contrairement aux discours du sens commun sur la dimension globalisée et globalisante de l'Unesco, et à ceux qui réduisent la complexité des processus en jeu à la dichotomie global/local (pour une critique, voir Trémon 2012), nous proposons dans ce numéro de repenser l'Unesco comme une institution qui ne soit ni globale, ni locale (Duraio et Lopes 2011). En adoptant une perspective résolument latourienne (Latour 2006 ; Berliner, Legrain et van de Port 2013), nous concevons qu'il n'y a jamais que des formes *toujours déjà* localisées du global, reproduites qu'elles sont dans la concrétude et la matérialité des interactions, ces interactions étant pourtant, dans le même mouvement, engendrées par le distant et l'ailleurs. Observée « à plat » (pour reprendre la formule de Bruno Latour), l'Unesco n'est autre qu'une structure localisée articulant une diversité de lieux concrets où les notions de patrimoine, de culture et d'authenticité ainsi que des pratiques de préservation sont pensées et débattues par des personnes faites de « chair et d'os », travaillant dans des bureaux où circulent, notamment, des tonnes de documents. Derrière le label Unesco se déploie une kyrielle d'acteurs institutionnels qui « font » le patrimoine : fonctionnaires basés à Paris et dans les bureaux régionaux, experts et consultants (architectes, ethnologues, économistes) qui collaborent avec l'organisation internationale, mais aussi administrateurs et professionnels du patrimoine des bureaucraties nationales et sur le terrain. Aussi, quand on analyse la chaîne patrimoniale de l'Unesco, à l'instar du travail de Nathalie Heinich auprès des chercheurs de l'Inventaire du patrimoine en France (Heinich 2009), il faudrait se demander : « Dans quel bureau ? Dans quel immeuble cette idée et cette pratique ont-elles été discutées et par qui ? Dans quel café (devant les bureaux de l'Unesco-Paris) ou lors de quel cocktail à Tokyo (tenu par l'ambassadeur de quel pays) les programmes de l'Unesco sont-ils inventés ? »
- 5 En effet, en déplaçant l'observation ethnographique sur l'institution elle-même, l'on s'aperçoit que loin d'être une entité abstraite, l'Unesco se matérialise dans des sites (« la maison » et « l'annexe » à Paris, les bureaux hors siège, les instituts spécialisés), des lieux (salles, bureaux, cafétéria, restaurant, couloirs), des individus (fonctionnaires, diplomates, experts, interprètes) et des actions (négociations, administration, lobbying, traduction, réunions, missions). Les acteurs de l'Organisation ne se réfèrent que très rarement à « l'Unesco », mais distinguent plutôt entre le secrétariat, les États membres, les conventions et leurs assemblées d'États membres, les comités intergouvernementaux qui président à leur mise en œuvre, les experts, etc. La diversité de ces acteurs apparaît surtout lors des négociations multilatérales. Appartenant à des groupes différents, chacun avec ses fonctions, ses enjeux et ses priorités, ils communiquent entre eux par le biais de règles codifiées (le « protocole ») et utilisent un langage particulier (qu'ils qualifient souvent eux-mêmes de « langue de bois »), avec l'aide d'interprètes qui

traduisent dans les six langues de travail de l'Organisation (ou bien uniquement en anglais et en français dans le cas des réunions plus restreintes). Leur mission est de parvenir à un consensus sur les questions à l'ordre du jour, et ce au prix d'interminables tractations. Loin de créer *ex nihilo* des catégories patrimoniales globales, ce processus suppose une série de compromis et les traductions successives de principes, critères et catégories soutenus par des États ou des groupes d'États. L'analyse de l'action institutionnelle porte également sur les discussions des fonctionnaires et consultants travaillant au sein des différents bureaux régionaux et qui défendent parfois des modalités très contrastées de la conservation, ainsi que sur la traduction des programmes de l'Unesco par les fonctionnaires des agences nationales adaptant bien souvent l'esprit original des conventions aux situations concrètes (institutionnelles, politiques, sociales), à leurs outils et à leurs besoins.

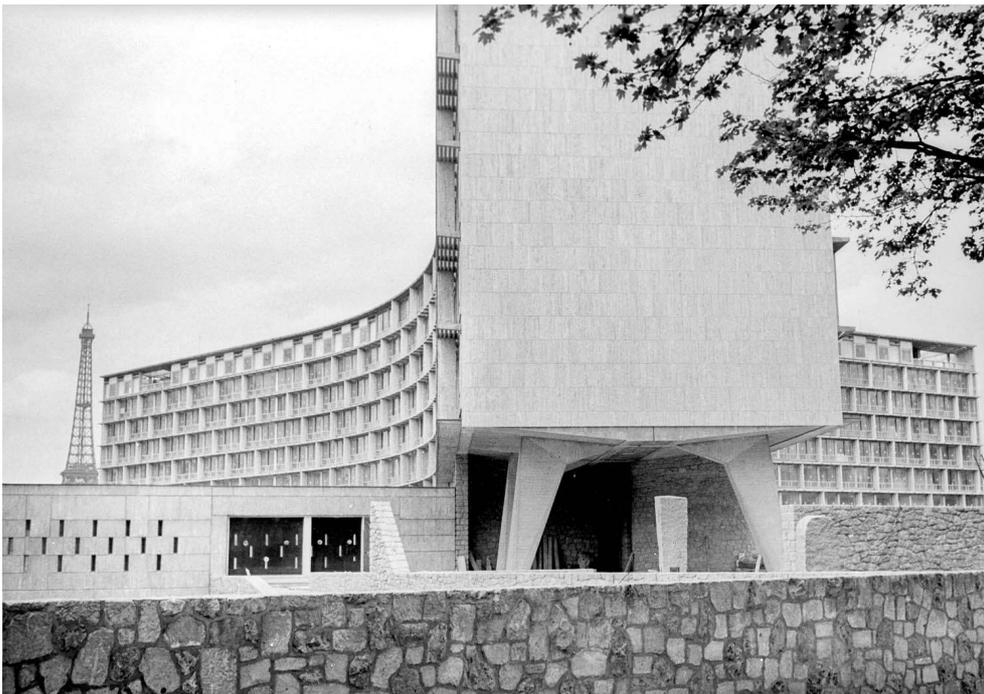
- 6 Dans ce volume, les auteurs décrivent l'Unesco ethnographiquement dans la complexité de ses pratiques institutionnelles. Ils en révèlent le système de connexions et de négociations où circulent des discours et des catégories qui, loin d'être homogènes et consensuelles, véhiculent des approches différentes de la culture, de la tradition, de la protection et de la transmission. L'article de Chiara Bortolotto analyse la fabrique globale du patrimoine culturel immatériel (PCI), faisant apparaître la circulation de catégories patrimoniales entre les échelles nationales et internationales de gouvernance. Dans ce processus de traduction – comparable à celui qui, suite à l'Exposition universelle de Vienne de 1873, a contribué à l'introduction de la catégorie occidentale des beaux-arts dans le Japon de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle –, la médiation des arènes internationales joue un rôle essentiel. En effet, c'est par leur intermédiaire qu'une catégorie patrimoniale telle celle de PCI, créée dans un cadre historique, politique et culturel spécifique, celui du Japon en l'occurrence, se trouve projetée dans le jeu de la politique mondiale. Ce passage à l'international suppose plusieurs ajustements, auxquels s'ajoutent ceux que la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel rend nécessaires. Les exemples de la France et de l'Italie, ici présentés, montrent les controverses qui surgissent lorsque la norme internationale se heurte aux régimes de patrimonialité de ces pays. Les traductions libres qui résultent de ces frictions montrent que, malgré les efforts de standardisation de l'Unesco, une diversité d'approches s'impose au sein de la politique globale du patrimoine.

fig. 2 Ouverture de la 7<sup>e</sup> session de la conférence générale de l'Unesco dirigée par le Mexicain Jaime Torres Bodet, au siège de l'organisation, avenue Kléber à Paris, le 12 novembre 1952.



© AFP FILES/ AFP.

fig. 3 La Maison de l'Unesco, construite en 1955-1958 par les architectes Breuer, Nervi et Zehrfuss.



© Dominique Berretty/Gamma-Rapho, Collections Roger-Viollet/Parisienne de Photographie.

fig. 4 Bureau régional de l'Unesco à Beyrouth pour l'éducation dans les États arabes.



© Firas Al-Khateeb/Unesco.

fig. 5 Bureau de l'Unesco à Amman, Jordanie.



© Amman / Sa'ïd Saaidah/ Unesco.

fig. 6 Bureau national de l'Unesco à Moscou.



© Unesco.

fig. 7 Bureau de l'Unesco à La Havane. Bureau régional pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes et Bureau multipays pour Cuba, la République dominicaine, Haïti et Aruba.



© Unesco.

**fig. 8** Bureau de l'Unesco à Harare au Zimbabwe. Bureau multipays pour le Botswana, le Malawi, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe.



© Unesco.

**fig. 9** Bureau régional de Santiago pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes et Bureau national pour le Chili.



© Unesco.

fig. 10 Bureau régional de l'Unesco pour l'éducation en Afrique à Dakar, Sénégal, le plus grand bureau de l'Unesco en Afrique.



© Anne Muller/ Unesco.

fig. 11 Manifestants du *People's Alliance for Democracy* (PAD) opposés au classement du temple de Preah Vihear (Cambodge) au Patrimoine mondial de l'Unesco, juillet 2010.



© PORNCHAI KITTIWONGSAKUL/AFP.

- 7 Mais, par-delà conflits d'interprétation et traductions déformantes, l'Unesco est aussi un espace de convergence. Le texte de Bjarke Nielsen constitue, à cet égard, une précieuse ethnographie de la logique bureaucratique qui préside à son fonctionnement. Ayant mené

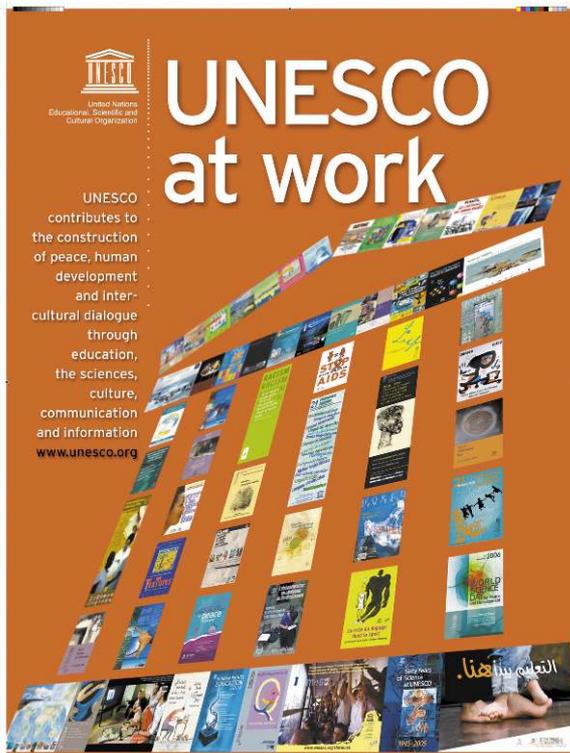
un terrain à l'Unesco en tant que stagiaire, l'auteur décrit l'usage des notions de « culture » et de « diversité culturelle » par les fonctionnaires eux-mêmes. Il met en lumière la routine quotidienne de l'institution, ses acteurs, leur réflexivité et leur autocensure, ainsi que les rapports de pouvoir à l'œuvre dans ce système bureaucratique caractérisé par son anonymat. À le lire, les différents acteurs de l'institution sont des « pragmatistes » qui se livrent au délicat exercice d'œuvrer pour la promotion d'une certaine idéologie de la diversité culturelle, celle de la « bonne » culture capable d'intégrer le relativisme à l'universalisme, non sans les contradictions soulignées par Thomas Hylland Eriksen (2001). L'évolutionnisme et l'universalisme dominants à l'Unesco se sont progressivement ouverts à un relativisme promoteur de la diversité culturelle (Stoczkowski 2009). Ainsi, à l'idéal d'un patrimoine de l'humanité doté d'une *Outstanding Universal Value* (« valeur universelle exceptionnelle »), s'est peu à peu adjointe une posture relativiste, notamment avec l'avènement du PCI, un patrimoine théoriquement construit par la communauté de ses porteurs (Bortolotto 2011). Dans son article, Christoph Brumann s'intéresse aux transformations conceptuelles qui se manifestent dans les activités patrimoniales de l'Unesco, et en particulier à son « anthropologisation progressive ». Il constate que les éléments inscrits sur la liste du patrimoine mondial sont, de plus en plus, « immatériels » et souvent reconnus pour leur signification culturelle et historique. Depuis 1992, la notion de « paysage culturel » valorise les interactions entre l'homme, l'environnement et la culture. L'inscription de reconstructions (comme le pont de Mostar ou le centre de Varsovie) met à l'épreuve la notion classique d'authenticité et utilise le critère le plus intangible du patrimoine mondial, le fameux critère (vi)<sup>2</sup>, pour démontrer la valeur universelle exceptionnelle de ces sites. Des candidatures sérielles, tel l'ensemble de onze forts et châteaux au Ghana ou celui des dix-sept temples et autels du vieux Kyoto, mettent en avant les aspects immatériels reliant entre eux ces différents sites. À n'en pas douter, l'influence des ethnologues n'est pas bien loin...

- 8 Ni locale, ni globale : l'Unesco est matérialisée par ses bureaux, ses experts, ses documents, mais elle constitue aussi un réseau de relations avec d'autres institutions, programmes, lois, fonctionnaires et professionnels du patrimoine à travers le monde. Elle véhicule par là même une intention d'universalité qui, médiatisée par des États, des ONG et des experts, produit sur la planète des effets à la fois politiques, économiques, sociaux et esthétiques. Ce numéro de *Gradhiva* aborde ainsi également la dimension performative de l'Unesco, à savoir ce que les idées et les actions patrimoniales promues par cette institution internationale font (et font faire) dans les lieux où elles sont déployées. En cherchant à protéger des lieux et à transmettre des pratiques culturelles, les conventions internationales de l'Unesco, les secrétariats de ces dernières, les experts, les fonctionnaires nationaux du patrimoine, les habitants d'un lieu et les acteurs d'une pratique contribuent à les transformer, quand bien même leurs perceptions, leurs agendas et leurs besoins divergent.
- 9 Avec le surgissement de l'Unesco, les scènes patrimoniales tendent à se complexifier et leurs médiateurs à se multiplier. Tourisme, relecture de l'histoire, repeuplement, gentrification, spéculations économiques, sentiment de dépossession vécu par les habitants, affirmation nationaliste, mais aussi rivalités politiques sont autant de conflits et d'enjeux engendrés par la patrimonialisation internationale, aux effets très réels pour les habitants du lieu et les porteurs du PCI. Bien souvent, la complexité de l'Unesco se retrouve dans la perception qu'en ont les acteurs locaux, aspirant à pouvoir apposer le temple bleu de son logo sur les panneaux touristiques et publicitaires de leur ville ou

région. En effet, de façon assez opaque, ils associent souvent l'Unesco à une organisation lointaine (à Paris), qu'ils confondent fréquemment avec ses représentants nationaux (les commissions nationales) et avec les consultants qui interviennent localement dans la mise en œuvre de programmes de protection et de sauvegarde.

- 10 Parfois, comme ce fut le cas en Afghanistan en 2001 (on se souvient des images de désintégration à l'arme lourde des bouddhas de Bâmiyân par les talibans) et tout récemment au Mali, où des mausolées très anciens ont été détruits par des zélotes musulmans, l'Unesco incarne pour d'aucuns l'impérialisme occidental. « L'Unesco, c'est quoi ? », la formule utilisée par le porte-parole d'Ansar Dine au Mali montre bien que l'idée d'un patrimoine « mondial », universel et préservé pour les générations futures ne fait sens, pour ces islamistes radicaux, que dans leur opposition à celui-ci (Berliner 2012), prolongeant par là même une longue tradition d'iconoclasme (Gamboni 2001 ; Holtorf 2006). Considérés comme un « crime contre la culture » ou du « terrorisme culturel » par la logique patrimoniale dominante, ces exemples de « patrimoine négatif » peuvent être revendiqués par les acteurs de leur disparition comme une expression légitime de leur diversité culturelle et de leur souveraineté sur ce patrimoine (Meskell 2002).
- 11 La sollicitation du label auprès de l'Unesco donne lieu désormais à la cristallisation de tensions politiques, nationales et internationales qui se déplacent sur le terrain du patrimoine. Ces frictions sont particulièrement évidentes dans les zones de conflit comme dans le cas du temple khmer de Preah Vihear (inscrit au patrimoine mondial en 2008 au nom du Cambodge mais convoité de longue date par les autorités thaïlandaises) et dans celui de l'inscription de l'église de la Nativité de Bethléem au patrimoine mondial en Palestine, après que l'Unesco a reconnu cette dernière en tant qu'État. Vue comme un affront par le gouvernement israélien, cette décision a laissé des séquelles au secrétariat de l'Organisation, plongé dans un régime d'austérité depuis la suspension de la contribution financière des États-Unis (Andézian 2012 ; De Cesari 2011).
- 12 L'article de David Berliner et Manon Istasse compare deux sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité (dont la liste contient aujourd'hui 981 sites, aussi bien matériels que naturels ou mixtes). Les auteurs mettent en relief les effets contrastés de la patrimonialisation Unesco de ces lieux habités, la médina de Fès au Maroc et la ville de Luang Prabang au Laos. Que se passe-t-il dès lors qu'un espace social devient un site du patrimoine mondial ? Quels sont les effets socio-anthropologiques de l'unescoïsation d'un site ? Comment les acteurs eux-mêmes naviguent-ils dans (ou sont-ils exclus de) ces mondes patrimonialisés, désormais balisés, quadrillés par les intentions des producteurs d'objets culturels qui y introduisent leurs logiques propres ? Leurs divers attachements au patrimoine classé (« surclassé », dirait Daniel Fabre [2009]) nous invitent à interroger, entre autres, la conscience développée autour du patrimoine mondial et de son universalité, et à réfléchir aux pratiques et discours relatifs à la transformation de ces sites en lieux touristiques, mais aussi aux nouvelles formes d'habitat et d'agencements esthétiques et sociaux que suscitent ces politiques patrimoniales.

fig. 12 Affiche de l'Unesco, 2007.



© Unesco.

- 13 La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a, quant à elle, mis les questions de la culture et de la transmission culturelle, objets favoris des ethnologues, au cœur de la fabrique globale du patrimoine (Berliner 2010 ; Bortolotto 2011 ; Carneiro da Cunha 2009). Tout en visant la protection de la diversité culturelle, cette Convention ne va pas sans une reconnaissance standardisée d'une telle diversité, ce que Richard Wilk appelle avec justesse « une structure globale de différence commune » (Wilk 1995). En effet, la pluralité des façons de penser la culture et la transmission culturelle est traduite en un langage commun établi par l'Unesco, dont la grammaire globale est celle de la Convention (Logan 2002). Désormais, avec le PCI, des groupes aussi variés que les Senufo du Mali et du Burkina Faso, la communauté bouddhiste de Drametse au Bhoutan oriental, les shamans jaguars des Yuruparí (Colombie), les dévots de saint Blaise (le patron de Dubrovnik) ou les Aïnous du Japon du Nord inscrivent leurs cultures dans un répertoire patrimonial partagé, se soumettant à des critères d'évaluation communs, et ce afin de les présenter sur les scènes locale et internationale
- 14 Quelle intéressante histoire que celle de cette Convention, née initialement d'une réaction des pays dits « du Sud », épaulés par plusieurs États asiatiques dont le Japon, critiquant le biais monumental et eurocentrique de la Convention de 1972 qui ignorait de nombreuses formes culturelles non monumentales (Lévi-Strauss, Hirsch et Saouma-Forero 1997). Le PCI, c'est tout à la fois : un instrument normatif aujourd'hui accepté par plus de 150 pays ; un document transporté dans les bagages de dizaines d'experts de l'Unesco à travers le monde ; des programmes de sauvegarde mis en place par des fonctionnaires du patrimoine sur leur territoire national ; des pratiques culturelles, des traditions et des rituels effectués par des acteurs souvent enorgueillis par le classement

de leur patrimoine à l'Unesco ; une possibilité de développement et un moyen d'accéder au capitalisme global là où les touristes postmodernes sont en quête d'authenticité et de culture.

- 15 Là encore, avec le PCI, les scènes locales tendent à se diversifier et les frictions à se multiplier, comme en témoignent de nombreuses ethnographies contemporaines (Noyes 2006 ; Fournier 2011 ; Sandroni 2011). C'est le cas, par exemple, pour la mascarade du *kankurang* proclamée « chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel » par l'Unesco en 2005, étudiée par Ferdinand De Jong dans ce volume. Le *kankurang* est un masque initiatique bien connu des spécialistes de l'Afrique de l'Ouest et du Sénégal en particulier. Parmi les stratégies déployées pour réglementer les cérémonies de masque, la patrimonialisation, explique l'auteur, est la dernière en date. Alors que les dignitaires mandingues plaidaient pour la limitation de la fréquence des performances, la reconnaissance patrimoniale par l'Unesco promet au contraire plus de visibilité. La création du Festival du *diambadong* constitue l'exemple même d'une telle « extraversion » de rituels réputés secrets, puisque ceux-ci se déroulent désormais dans l'espace public et que les touristes peuvent photographier un masque jadis visible par les seuls initiés. Ferdinand De Jong précise toutefois qu'une telle spectacularisation du secret s'inscrit dans la longue durée, et que l'objectivation patrimoniale participe pleinement des logiques contemporaines du changement culturel.
- 16 Enfin, ce numéro met en lumière les dilemmes et les passions nées de l'implication, des ethnologues notamment, dans les actions patrimoniales de l'Unesco, que ce soit pour la préservation de sites (au sein du Centre du patrimoine mondial) ou la transmission de pratiques (au sein de la section PCI). Les relations entre l'Unesco et les anthropologues ont été à la fois passionnantes et difficiles. Des ethnologues ont contribué à la définition et au développement de programmes centraux de l'Organisation (la lutte contre le racisme, la promotion de la diversité culturelle ou la sauvegarde du PCI), mais ils ont aussi souffert du contexte bureaucratique et politisé qui encadrerait leur action. Métraux avouait travailler à l'Unesco « dans le désespoir et l'ennui » (cité dans Maurel 2010 : 201), tandis que Lévi-Strauss présentait les missions de l'institution sur le terrain comme « absurdes » (cité *in ibid* : 191) et sans véritable impact sur la réalité. De fait, l'on sera frappé par l'utilisation à l'Unesco d'une certaine ethnologie patrimonialiste qui rappelle parfois la nostalgie moderniste des premiers anthropologues pour les cultures en voie de disparition (Eriksen 2001 ; L'Estoile 2007) et se révèle souvent anachronique dans le contexte scientifique actuel (Noyes 2006). Aujourd'hui en effet, les principes et les méthodes de l'ethnographie « d'urgence », destinée à la conservation des traces documentaires de cultures en vue de leur transmission aux générations futures, sont dénoncés comme une illusion positiviste qui fixe des processus culturels dans une essence statique et atemporelle. Ironisant sur son propre passé, l'anthropologie critique a tendance à railler ce type d'approche essentialiste, toutefois répandue dans de nombreux contextes ethnologiques extra-ouest-européens. Pourtant, les choses sont plus compliquées qu'elles n'y paraissent. Établir des listes et des inventaires est une étape incontournable pour les institutions patrimoniales de par le monde. Nombreux sont les ethnologues qui ont choisi de s'impliquer dans le processus de patrimonialisation et, souvent, ils sont confrontés aux difficultés de négocier leur posture au sein d'institutions où l'anthropologie se trouve explicitement impliquée dans la politisation de la culture (Wright 1998).

- 17 Nous livrons ici un témoignage important, celui de Lourdes Arizpe, une actrice clé du secteur « culture » de l'Unesco depuis trois décennies, à la fois artisan et témoin d'un glissement doctrinal au sein des instances de la gouvernance internationale. Par le récit de son engagement auprès de l'Unesco, elle nous explique comment ses compétences anthropologiques ont été mises au service de l'Organisation et révèle en particulier la difficulté, pour des acteurs aux interprétations très différentes de la notion de culture, à établir un dialogue. Si, comme elle le rappelle, il faut payer le prix d'un certain lissage de la complexité des concepts anthropologiques fondamentaux pour les intégrer au discours consensuel de l'Organisation, l'action des anthropologues au sein d'institutions comme l'Unesco peut cependant influencer son action jusqu'à imposer une acception ethnologique de la culture dans les politiques internationales.
- 18 Dans *Penser/Classer*, Georges Perec, cet amoureux des listes, écrivait : « Il y a dans toute énumération deux tentations contradictoires ; la première est de TOUT recenser, la seconde d'oublier tout de même quelque chose ; la première voudrait clôturer définitivement la question, la seconde la laisser ouverte ; entre l'exhaustif et l'inachevé, l'énumération me semble ainsi être [...] la marque même de ce besoin de nommer et de réunir sans lequel le monde ("la vie") resterait pour nous sans repères. » (2003 : 163) Cela a été dit maintes fois, l'inflation patrimoniale contemporaine s'appuie sur ce besoin de nommer et de lister, motivé par un « désir de catastrophe » (Jeudy 2010) où « le seul futur est celui de l'expectative d'un désastre » (*ibid.* : 7). C'est une telle vision apocalyptique de l'histoire qui fonde ce que Fabre appelle « le paradigme des derniers » (Fabre 2008) et qui pousse à préserver, dans l'urgence, des formes de vie, des forêts, des souvenirs traumatiques, des traditions, des identités, des racines, des langues, des rites et des savoir-faire. Les textes réunis dans ce volume de *Gradhiva* cherchent à mettre en relief la manière dont ce besoin de lister et un tel désir de catastrophe se réalisent concrètement, dans la texture même de la chaîne patrimoniale de l'Unesco. L'étude des processus de patrimonialisation eux-mêmes, d'un bout à l'autre de la chaîne, montre comment s'opère, peu à peu, la mise en patrimoine du monde dans lequel nous vivons, un phénomène auquel les ethnologues d'aujourd'hui continuent de participer.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Abélès, Marc**

1992 *La Vie quotidienne au Parlement européen*. Paris, Hachette.

**Andézian, Sossie**

2012 *Le Sacré à l'épreuve du politique : Noël à Bethléem*. Paris, Riveneuve.

**Baslar, Kema**

1998 *The Concept of the Common Heritage of Mankind in International Law*. La Haye-Boston-Londres, Martinus Nijhoff Publishers.

**Bellier, Irène et Wilson, Thomas M. (éd.)**

2000 *An Anthropology of the European Union: Building, imagining, experiencing Europe*. Oxford, Berg.

**Bendix, Regina**

2012 « Une salle, plusieurs sites : les négociations internationales comme terrain de recherche anthropologique », *Critique internationale* 54 : 19-38.

**Berliner, David**

2010 « L'anthropologie et la transmission », *Terrain* 55 : 3-15.

2012 « Patrimoine mondial et crimes de guerre », *La Libre Belgique*, 5 juillet.

**Berliner, David, Legrain, Laurent et van De Port, Matthijs**

2013 « Bruno Latour and the anthropology of the moderns », *Social Anthropology/Anthropologie sociale* 21(4).

**Bortolotto, Chiara**

2011 « Le trouble du patrimoine culturel immatériel », in Chiara Bortolotto (éd.), *Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*. Paris, Maison des sciences de l'homme : 21-43.

**Carneiro Da Cunha, Manuela**

2009 *"Culture" and culture. Traditional Knowledge and Intellectual Rights*. Chicago, Prickly Paradigm Press ; trad. fr. *Savoir traditionnel et droits intellectuels*. Paris, L'Éclat, 2010.

**De Cesari, Chiara**

2011 « World Heritage and national sovereignty: On Palestine's Unesco bid », *Leiden-Stanford Heritage Network*, 6 décembre ; <http://www.networkedheritage.org/2011/12/06>.

**Durao, Susana et Lopes, Daniel**

2011 « Introduction: Institutions are us? », *Social Anthropology/Anthropologie sociale* 19(4) : 363-377.

**Eriksen, Thomas Hylland**

2001 « Between universalism and relativism: A critique of the Unesco concepts of culture », in Jane K. Cowan, Marie-Bénédicte Dembour et Richard A. Wilson (éd.), *Culture and Rights: Anthropological Perspectives*. Cambridge, Cambridge University Press : 127-148.

**Fabre, Daniel**

2008 « Chinoiserie des lumières », *L'Homme* 185-186 : 269-300.

2009 « Habiter les monuments », in Daniel Fabre et Anna Iuso (éd.), *Les monuments sont habités*. Paris, Maison des sciences de l'homme : 17-52.

**Fournier, Laurent-Sébastien**

2011 « La Tarasque métamorphosée », in Chiara Bortolotto (éd.), *Le Patrimoine culturel immatériel : enjeux d'une nouvelle catégorie*. Paris, Maison des sciences de l'homme : 149-166.

**Gamboni, Dario**

2001 « World Heritage: Shield or target? », in *Conservation: The Getty Conservation Institute Newsletter* 16 (2) : 5-11.

**Heinich, Nathalie**

2009 *La Fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*. Paris, Maison des sciences de l'homme.

**Holtorf, Cornelius**

2006 « Can less be more? Heritage in the age of terrorism », *Public Archaeology* (2) : 101-109.

**Jeudy, Henri-Pierre**

2010 *Le Désir de catastrophe*. Belval, Circé.

**Latour, Bruno**

2006 *Changer de société, refaire de la sociologie*. Paris, La Découverte.

**L'Estoile, Benoît de**

2007 *Le Goût des autres, de l'Exposition coloniale aux arts premiers*. Paris, Flammarion.

**Lévi-Strauss, Claude**

2007 « Réflexion », in *60 ans de l'Unesco. Actes de Conférence internationale, Paris, 16-18 novembre 2005*. Paris, Unesco : 31-35.

**Lévi-Strauss, Laurent, Hirsch, Bertrand et Saouma-Forero, Galia (éd.)**

1997 *African Cultural Heritage and the World Heritage Convention. Proceedings from the Second Global Strategy Meeting in Addis Ababa, 29 juillet-1<sup>er</sup> août 1996*. Paris, Unesco.

**Logan, William S.**

2002 « Globalizing heritage: World heritage as a manifestation of modernism, and challenges from the periphery », in David Jones (éd.), *Twentieth Century Heritage: Our Recent Cultural Legacy, Proceedings of the Australia Icomos National Conference 2001*. Adelaide, University of Adelaide and Australia Icomos.

**Maurel, Chloé**

2010 *Histoire de l'Unesco. Les trente premières années : 1945-1974*. Paris, L'Harmattan.

**Meskill, Lynn**

2002 « Negative heritage and past mastering in archaeology », *Anthropological Quarterly* 75(3) : 557-574.

**Müller, Birgit**

2012 « Comment rendre le monde gouvernable sans le gouverner : les organisations internationales analysées par les anthropologues », *Critique internationale* 54 : 9-18.

**Noyes, Dorothy**

2006 « The Judgment of Solomon: Global protections for tradition and the problem of community ownership », *Cultural Analysis* 5 ; <http://socrates.berkeley.edu/~caforum/volume5>.

**Perec, Georges**

2003 *Penser/Classer*. Paris, Seuil.

**Sandroni, Carlos**

2011 « L'ethnomusicologue en médiateur du processus patrimonial. Le cas de la *samba de roda* », in Chiara Bortolotto (éd.), *Le Patrimoine culturel immatériel : enjeux d'une nouvelle catégorie*. Paris, Maison des sciences de l'homme : 233-252.

**Scovazzi, Tullio**

2007 *Le Patrimoine culturel de l'humanité. Bilan de recherches de la section de langue française du Centre d'étude et de recherche de l'Académie*. Leyde-Boston, Martinus Nijhoff Publishers.

**Shore, Cris**

2000 *Building Europe: The Cultural Politics of European Integration*. Londres, Routledge.

**Stoczkowski, Wiktor**

2009 « Unesco's doctrine of human diversity: A secular soteriology? », *Anthropology Today* 25(3) : 7-11.

**Trémon, Anne-Christine**

2012 « Que faire du couple local/global ? Pour une anthropologie pleinement processuelle », *Social Anthropology/Anthropologie sociale* 20(3).

**Wilk, Richard**

1995 « Learning to be local in Belize: Global systems of common difference », in Daniel Miller (éd.), *Worlds Apart: Modernity Through the Prism of the Local*. New York, Routledge : 110-133.

**Wright, Susan**

1998 « The politicization of culture », *Anthropology Today* 14(1) : 7-15.

## NOTES

1. La notion de « patrimoine commun de l'humanité » a été introduite dans les années 1960 dans le cadre des négociations pour l'exploitation des ressources naturelles dans les zones externes aux juridictions nationales (les fonds de l'océan ou la superficie lunaire), démontrant l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale à partager à la fois les responsabilités de leur protection et les bénéfices tirés de leur gestion (Baslar 1998). Cette responsabilité morale collective est également une caractéristique de la notion de « patrimoine mondial » qui n'est cependant pas identique, d'un point de vue juridique, à celle de « patrimoine commun de l'humanité » car elle n'implique ni la souveraineté nationale des États sur les biens situés sur leur territoire ni le partage des bénéfices liés à leur exploitation (Scovazzi 2007).

2. « Être directement ou matériellement associés à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères). » *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, Paris, Unesco, 2011.